



CHSCTM

INSTANCE INFORMELLE

DU 02 JUILLET 2012

Le lundi 02 juillet dernier s'est tenue la première instance informelle du CHSCT Ministériel de Bercy. Cette instance informelle a été décidée lors du Comité Technique Paritaire Ministériel du 3 octobre 2011 pour suivre les agents des ministères économique et financier affectés dans les DD(CS)PP et les DIRECCTE (essentiellement les agents de la CCRF et de statut centrale ex-industrie).

Ces agents relèvent du Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) Ministériel mais pas des CHSCT de proximité des ministères économique et financier. En effet, leurs CHSCT de proximité sont interministériels comme l'impose l'article 34 du décret 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique. Ainsi, cette instance informelle de concertation est constituée pour gérer et financer les actions de prévention à réaliser au bénéfice des **agents des ministères économique et financier affectés dans les DDPP et les DIRECCTE**.

Le secrétariat général des ministères économique et financier a indiqué que cette instance informelle se réunirait tous les 6 mois et qu'un relevé de décision serait établi afin de pouvoir suivre les dossiers.

La délégation CGT a renouvelé son appréciation négative de la mise en œuvre de la RGGP et de la REATE, véritable entreprise de casse des directions comme la DGCCRF ou la DRIRE. L'une des

nombreuses conséquences négatives de ces réformes est bien l'affaiblissement du lien ministériel envers ces agents en matière de santé au travail, illustré par les limites du décret 82-453. Dernier élément, cela rend plus criant l'absence d'une véritable politique de prévention en matière de santé au travail dans ces directions.

A la suite des débats, parmi les décisions qui ont été prises, **la DGCCRF présentera un projet de prévention en Hygiène et Sécurité, Conditions de Travail lors de la réunion de la prochaine instance informelle à l'automne prochain**. Les autres décisions concernent le fonctionnement de l'instance : **amélioration des dossiers de financement présentés** (en effet, bon nombre de dossiers étaient insuffisamment justifiés) et **création d'un outil de suivi des décisions** (comportant un volet réalisation).

RÉCAPITULATIF DES DOSSIERS DE FINANCEMENT PRÉSENTÉS

Les refus de financement reposent essentiellement sur l'absence de correspondance avec la doctrine de financement des actions par les CHSCT des ministères économique et financier.

Ainsi ont été refusé des travaux d'aménagements de locaux manifestement pas en état de recevoir des agents lors de l'emménagement (ainsi les agents de la CCRF de l'Orne ont

été obligé d'emménager dans de "nouveaux locaux vétustes" et la DDCSPP n'a pas les moyens de refaire les locaux), **l'achat d'équipement de protection individuel (EPI)**, etc.

Pour mémoire, les budgets attribués en CHSCT doivent correspondre à des principes **d'urgence, d'exemplarité et de complémentarité**.

DEMANDEUR	NATURE DU RISQUE	TYPE DE DÉPENSE	DESCRIPTION DE LA DEMANDE	DÉCISION DE FINANCEMENT
DDCSPP 04	Risque Psycho-social	Étude et formation	Demande de cofinancement d'actions de formations et d'actions de diagnostic	Oui
DDCSPP 53	Risque Psycho-social	Formation	Formation au dépistage des RPS	Selon vérification par le Secrétariat Général
DDCSPP 53	Risque routier	Formation	Formation post-permis	Oui
DDCSPP 53	Risque routier	Achat de petits équipements	Trousses 1er secours pour véhicules	Non
DDCSPP 53	Risque routier	Achat de petits équipements	Casques de sécurité à mettre dans voitures	Selon vérification par le Secrétariat Général
DDCSPP 53	Contraintes posturales	Achat de petits équipements	Fauteuil ergonomique	Selon vérification par le Secrétariat Général

DDCSPP 53	Ambiance lumineuse	Achat de petits équipements	Lampe sur pied	Non
DDCSPP 53	Ambiance lumineuse	Achat de petits équipements	Lampe de bureau	Non
DDCSPP 53	Ambiance climatique	Achat de petits équipements	2 radiateurs (à huile ou à inertie)	Non
DDCSPP 53	Travail sur écran	Achat de petits équipements	Écran d'ordinateur	Non
DDCSPP 61	Vétusté, amélioration des locaux, travaux	Travaux	Réfection des bureaux du service de Protection Economique et Sécurité des Consommateurs (PESC)	Non (il ne revient au CHSCT de financer les nécessaires opérations de réfection des locaux avant l'emménagement des collègues)
DDCSPP 21	Risque Psycho-social	Formation	Gestion du stress dans le cadre d'un regroupement d'agents	Oui
DIRECCTE PACA Pôle 3E	Etudes ergonomiques	Etude	Expertise d'un ergonome	Oui
DDPP 42	Risque routier	Formation	Formation Centaure aux risques routiers sur chaussée glissante	Oui
DDPP 42	Risque routier	Formation	Remise à niveau code de la route	Oui
DDCSPP 07	Risque incendie	Formation	Stage prévention et secours civique	Oui
DDCSPP 07	Risque incendie	Formation	Utilisation des extincteurs	Oui
DDCSPP 07	Risque routier	Formation	Sensibilisation à la sécurité routière	Oui
DDCSPP 44	Risque chimique	Formation	Gestion des risques chimiques et gestion des déchets	Oui
DDCSPP 44	Risque psycho-social	Formation	Gestion du stress des postures dans le cadre du poste de travail	Non (la prestation proposée consistait en une prise en charge individuelle des agents en faisant l'impasse sur les problématiques collectives ; la demande est à redéfinir)
DDCSPP 85	Secourisme	Formation	Recyclage secouriste du travail	Oui
DDCSPP 72	Risque incendie	Formation	Utilisation des extincteurs	Oui
DDCSPP 72	Entretien matériel	Achat de petits équipements	Remplacement pièces défibrillateur	Non (l'entretien est à la charge des directions)